



Le 27 mai 2021 a eu lieu en format audioconférence le GT relatif à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels (DUERP+PAP) DR MARSEILLE .Année 2021.

Ce GT était présidé par le DR de Marseille.

Une minute de silence a été observée en début de séance à la suite à la disparition récente de notre collègue Fabien FAUQUEUX (CCPD 06).L'USD-FO afin que les collègues puissent témoigner leur soutien à ses proches et ses amis.

En préambule au GT, l'USD-FO a rappelé qu'il permet de faire un point et un bilan sur les conditions de travail des agents de la DR de Marseille ainsi que sur les difficultés d'exercer nos missions au quotidien quelque soit son service ou son unité.

Nous regrettons que ce GT se tienne en mode audio car ce n'est pas toujours simple à suivre malgré une bonne « discipline » collective.

Ce GT a pour objet d'examiner le DUERP+Programme Annuel de Prévention (PAP) d'une DR dont l'effectif est important (408 agents) mais cependant insuffisant pour accomplir correctement toutes les missions qui leur sont dévolues. A ce sujet , le DR reconnaît que c'est un combat quotidien pour faire correspondre les effectifs réels avec les effectifs de référence, mais qu'il n'obtient pas satisfaction depuis plusieurs années.

Sur la forme nous tenons à saluer le travail considérable de l'assistante de prévention et du secrétariat général pour la clarté des documents transmis avec un classement par service, par cotation de risque et par risque.

Pour l'USD-FO, il est important, d'une manière générale, d'allouer aux assistants de prévention le temps nécessaire et une formation optimum pour leur permettre d'accomplir leur mission.

Il est important de rappeler que la mise en œuvre des mesures de prévention incombe exclusivement au chef territorial, donc au DR (qui encourt une responsabilité pénale).

Globalement ? la lecture du DUERP de la DR de Marseille met en avant (une nouvelle fois) les risques psychosociaux (RPS) amplifiés par une crise sanitaire sans précédent liée au COVID.

Cette crise sanitaire a été aussi l'occasion de démontrer toute l'utilité des CHSCT qui seront supprimés en 2023 (cf loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique).

En outre, cette crise sanitaire a accentué un contexte anxiogène lié aux trop nombreuses restructurations, et aux sous-effectifs chroniques dans bon nombre de services.

Avant d'aborder le contenu du DUERP, le DR a précisé qu'il adoptait la même méthodologie de travail depuis ces 3 dernières années, et que ce DUERP n'est pas une simple mise à jour, mais bel et bien un nouveau DUERP, pour lequel l'ensemble des agents ont été consultés.

Pour mémoire, le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) est rédigé (par les assistant(e)s de prévention + cadres de proximité) sur une mise à jour des recueils de risque (2019-2021) élaborés avec les agents consultés dans le cadre de réunions ou d'un questionnaire. La présentation du projet de Programme Annuel de Prévention des Risques (PAP 2021) prend aussi en compte les registres SST.

Le principe est le suivant : évaluer les risques professionnels auxquels sont soumis les agents, c'est à dire les identifier, les analyser et les classer afin de permettre de définir des actions de prévention appropriées. Depuis 2021, l'actualisation du document unique est nécessaire du fait de l'épidémie COVID19.

Sur la question budgétaire, le montant des crédits du CHSCT des Bouches du Rhône alloués en commun à la DR de Marseille pour 2021 est de 56461,01 euros, soit 13,49 % de l'ensemble du budget total des administrations financières pour les Bouches du Rhône (446 265 euros) et un montant de 116,64 euros par agent pour l'année 2021.

Sur la présentation du PAP 2021 :

Des mesures globales de préventions sont programmées (malgré de nombreux reports de stades en raison de la crise sanitaire) : stades victimes attentats, incendies, risques liés au télétravail.

Réserve pour sièges ergonomiques demande FO au CHS-CT...signalétique amiante...

Des actions spécifiques liées à un site, un service, un métier ou branche d'activité ont été mises en œuvre (analyses de l'air par le bureau Véritas au titre de la prévention exposition CMR Hangar 17 et Brigade de Marseille-Port sous réserve des conditions requises, gilets, housses etc...).

NB : pour ouvrir droit à un financement ou à un cofinancement du CHSCT, il est nécessaire que les actions soient exemplaires en matière de santé, de sécurité ou d'amélioration des conditions de travail, en complémentarité des actions directionnelles ou urgentes (cf la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT du MEFR).

Sur le DUERP :

Les problèmes récurrents de nettoyage des locaux sont une nouvelle fois abordés, démontrant une grande insatisfaction des agents pour l'ensemble des services.

A ce titre il est regrettable, pour l'USD-FO, que le service du PLI ne soit pas représenté dans le cadre de ce GT.

Le marché va changer en janvier 2022, ce qui laisse percevoir des perspectives d'amélioration.

Le DR a tenu a nous présenter un DUERP non « dénaturé », afin de relayer au plus près le ressenti des agents.

Si certains points sont incontestables (ménage, manque de matériels ou d'effectifs), certaines lignes le laissent perplexe, comme par exemple l'appropriation et la complexité de la réglementation douanière dont il juge qu'elles font tout simplement partie du métier.

Des thématiques fortes émergent: la crise sanitaire, les réorganisations de services (c'est prégnant), le télétravail ou encore l'exercice des missions.

Sur le risque télétravail, lequel va s'inscrire dans l'environnement du travail, le DR reconnaît qu'il s'agit là d'une vraie problématique pour laquelle le DUERP pourra constituer une « feuille de route » .

Les remarques liées au stress au travail, à la quantité de travail et la détermination des priorités ont été retranscrites telles que communiquées par les agents. En effet, elles reflètent assez justement les inquiétudes liées entre autres à la crise sanitaire.

En concertation avec l'ensemble des participants, il est décidé d'apporter quelques modifications (de forme) au DUERP qui sera ensuite présenté pour avis au CHSCT 13, et en dernier lieu au CTSD (Comité Technique).

L'USD-FO était représentée à ce GT par Frédéric MICHEL et Stéphanie POTIER.

